

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

RESSOURCES HUMAINES - SERVICE AUX COMMUNES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUPRÈS DE LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES HUMAINES - SERVICE AUX COMMUNES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AUPRÈS DE LA COMMUNE DE PLAINE D'ARGENSON

Monsieur **Emmanuel EXPOSITO**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.334-1, L.812-1 et R.334-1 à R.334-5,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de l'agent sur les termes de la convention ;

Il est proposé de mettre à disposition un agent de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Commune de Plaine d'Argenson à compter du 15 octobre 2026 pour une durée de 3 mois au cours desquels l'agent interviendra pour un volume de 40% d'un temps complet.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre des services aux communes mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines (DRH) mutualisée de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle vise à accompagner le développement de la prévention des risques professionnels au sein de la commune, en renforçant les compétences et les moyens dédiés à cette mission essentielle. Cette démarche illustre le partenariat existant entre l'agglomération et ses communes membres, dans une logique de mutualisation des expertises et d'optimisation des ressources au service de la protection de la santé et de la sécurité des agents territoriaux.

Dans le cadre de sa mise à disposition, l'agent exercera des missions d'assistante de prévention au sein de la Commune de Plaine d'Argenson avec l'objectif de réaliser l'évaluation des risques professionnels des unités de travail suivantes : administratif, technique (espaces verts, bâtiment et voirie), périscolaire et restauration.

La mission de l'agent sera supervisée par le chargé de développement du conseil en prévention auprès des communes, de la DRH mutualisée de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Commune de Plaine d'Argenson remboursera à la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour les frais de fonctionnement liés à cette mise à disposition, le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent, proportionnellement à son temps d'emploi.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition d'une assistante de prévention auprès de la Commune de Plaine d'Argenson ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à la signer ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Emmanuel EXPOSITO

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».